

Moins 195 millions de dotations en trois ans

Quelles perspectives pour les finances locales ? Tel le thème du Carrefour des communautés, organisé à Ploufragan, ce jeudi (1).

Deux questions à...



Yvan Pellé,
expert
au cabinet
ressources
consultants
finances.

Afin de redresser les comptes publics, les dotations de l'État aux collectivités vont diminuer.

Quel sera le montant de la baisse dans le département ?

Cela représente, pour la seule année 2017, 87 M€, qui se décomposent comme suit : 32 M€ pour le département, 38 M€ pour les communes et 17 M€ pour les groupements. En 2017, toutes collectivités confondues, le département aura perdu 60 % de sa capacité actuelle d'autofinancement de ses investissements. En perte cumulée, de 2014 à 2017, ce sont 195 M€ que les collectivités ne

pourront plus apporter à l'investissement territorial.

Face à cette nouvelle donne, les hausses d'impôts locaux sont-elles inévitables ?

Les collectivités vont devoir faire face à une diminution très forte de leurs recettes de fonctionnement, -7 % en moyenne sur le territoire. Si elles souhaitent conserver un niveau d'investissement minimal, à pression fiscale inchangée, une baisse importante des dépenses de fonctionnement est nécessaire. Mais la rigidité des budgets des collectivités, liée au poids du personnel dans ces budgets, fait qu'il sera difficile de baisser les dépenses aussi fortement à court terme, en particulier dans les petites communes. Dans les années à venir, une partie des collectivités se verra donc dans l'obligation de recourir au levier fiscal pour maintenir à un niveau acceptable leurs équilibres budgétaires.

Recueilli par

19 10 11